



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'octobre - le 18 octobre 2023 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 18 octobre 2023 à 8 h.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Paul Sabourin
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Émile Rémillard
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe	Katherine Roy

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 7 h 55.

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 192

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 18 octobre 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal

N° de résolution : 23 193

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 20 septembre 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 5 octobre 2023

N° de résolution : 23 194

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 5 octobre 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver

N° de résolution : 23 195

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20231191 au chèque n° 20231329

Total : 654 200,14 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers

N° de résolution : 23 196

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 30 septembre 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les heures supplémentaires

4.3 Rapport sur les permis de construction

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences

6 Délégations

6.1 Real Tétreault - taxe d'affaires - 9 h

M. Réal Tétreault a comparu devant le conseil pour discuter de la taxe d'affaires.

6.2 Ed Crossing Ltd. - 144, rue Caron - 9 h 30

Ed et Natasha Heidebrecht ont comparu devant le conseil pour discuter de sa propriété située au 144, rue Caron, à Saint-Jean-Baptiste.

7 Projets de règlements

7.1 Règlement 848/23 - modification du zonage - mise en valeur à Saint-Jean - 1^{re} lecture

N° de résolution : 23 197

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 848/23 sur modification au zonage pour la nouvelle mise en valeur à Saint-Jean soit adopté en PREMIÈRE lecture.

ADOPTÉE

7.2 Règlement 849/23 - modèle municipal pour le bilinguisme - 1^{re} lecture

N° de résolution : 23 198

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 849/23 sur le modèle municipal pour le bilinguisme soit adopté en PREMIÈRE lecture.

ADOPTÉE

7.3 Règlement 849/23 - modèle municipal pour le bilinguisme - 2^e lecture

N° de résolution : 23 199

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 849/23 sur le modèle municipal pour le bilinguisme soit adopté en DEUXIÈME lecture.

ADOPTÉE

8 Rapport sur les comités

- 8.1 Rapport du directeur des travaux publics**
N° de résolution : 23 200
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Harold Janzen
IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 18 octobre 2023 tel que présenté.
ADOPTÉE
- 8.2 Projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's**
Rien à signaler.
- 8.3 Comité de l'OMU**
La directrice générale Jolene Bird a fait une brève mise à jour concernant l'incendie de l'élévateur qui a eu lieu le 14 octobre 2023.
- 8.4 Comité du D. u. I.**
Rien à signaler.
- 8.5 Pembina Valley Water Co-op**
Rien à signaler.
- 8.6 Rapport du comité de l'AMBM**
Rien à signaler.
- 8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome**
Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.
- 8.8 District du bassin hydrographique de la vallée de la Pembina**
Rien à signaler.
- 8.9 District du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau**
Le conseiller Harold Janzen a fait une mise à jour verbale sur le projet de lutte contre l'érosion.
- 8.10 Caucus RPGC 75**
La directrice générale Jolene Bird a présenté une brève mise à jour.
- 9 Rapports des groupes subordonnés**
- 9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean**
Rien à signaler.
- 9.2 Letellier Athletics Association**
Rien à signaler.
- 9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph**
Rien à signaler.
- 9.4 Musée de Saint-Joseph Museum**
Rien à signaler.
- 9.5 Bibliothèque Montcalm Library**
Rien à signaler.
- 9.6 Paradis**
Rien à signaler.
- 9.7 District des mauvaises herbes Valley**
Rien à signaler.
- 10 Correspondance**

10.1 Correspondance - action requise

10.1.1 Lotissement 4151-22-8251 - Lynda et Roland Parent

N° de résolution : 23 201

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande de lotissement numéro 4151-23-8351 de Lynda et Roland Parent pour lotir une parcelle de ferme de 13,13 acres à partir de la parcelle actuelle de 80 acres sous réserve de la condition suivante :

1. Une demande d'ordre de dérogation doit être demandée et approuvée pour la dérogation au nombre minimum d'acres requis pour une parcelle dans la zone AG. Le lot résiduel fait 67,87 acres et est donc inférieur à l'exigence minimale de 80 acres.

ADOPTÉE

10.1.2 Musée de Saint-Joseph - demande de financement

N° de résolution : 23 202

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE le Musée de Saint-Joseph a récemment fait l'objet d'un lotissement et d'un transfert de terrain afin de consolider les propriétés situées sur le terrain du musée;

ATTENDU QUE les coûts associés au processus ont été plus élevés que prévu;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Musée a demandé au conseil municipal de l'aider à payer les frais d'arpentage;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de financement reçue du conseil d'administration du Musée de Saint-Joseph pour payer les frais d'arpentage pour la somme de 10 000,00 \$.

ADOPTÉE

10.1.3 Aréna Saint-Jean - demande de financement

REPORTÉE

10.1.4 Colonie Oak Bluff - demande d'accès supplémentaire

N° de résolution : 23 203

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

ATTENDU QUE la colonie d'Oak Bluff a demandé un accès supplémentaire à la propriété principale de la colonie située sur le chemin 10E;

ATTENDU QUE le nouvel accès permettra de desservir les habitations récemment construites et une nouvelle aire de stationnement près de l'école;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'installation d'un nouvel accès dont la spécification sera déterminée par le directeur des travaux publics;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE tous les coûts d'installation soient payés par la colonie d'Oak Bluff.

ADOPTÉE

10.1.5 États financiers vérifiés de 2022

N° de résolution : 23 204

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve l'ébauche des États financiers vérifiés de 2022 fourni par Exchange Group;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm autorise la signature des documents nécessaires pour permettre l'achèvement des états financiers vérifiés de 2022 par Exchange Group.

ADOPTÉE

10.1.6 Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2022 - rapport annuel vérifié des dépenses

N° de résolution : 23 205
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve et accepte l'ébauche du rapport annuel vérifié des dépenses du Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2022 tel que préparé par Exchange Group et le soumette à la province dès la réception des copies finales.

ADOPTÉE

10.1.7 Attribution de l'appel d'offres pour tracteur

N° de résolution : 23 206
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a un plan d'achat d'équipement à long terme dans lequel il est prévu d'échanger et d'acheter un nouveau tracteur au cours de l'année budgétaire 2024;

ATTENDU QUE les dossiers d'appel d'offres ont été envoyés conformément à la politique G.A-001 de la M. r. et que 9 offres ont été reçues avant la date limite et ouvertes le 17 octobre 2023 à 12 h au bureau de la M. r.;

ATTENDU QUE la spécification, la sécurité, la performance et le coût de chaque tracteur ont été analysés et examinés par la M. r. de Montcalm;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve l'achat d'un Case IH 165 CVX 2024 pour la somme nette de 192 500,00 \$ (plus les taxes applicables), conformément à la soumission présentée par Leo's Sales and Service;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le tracteur soit inclus et livré dans l'exercice budgétaire 2024.

ADOPTÉE

10.1.8 Nouvelle mise en valeur de Saint-Jean - options de financement de projet

N° de résolution : 23 207
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le modèle de financement pour la mise en valeur de Saint-Jean, tel que présenté par la directrice générale Jolene Bird;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la directrice générale Jolene Bird soit chargée de rédiger le règlement général d'emprunt nécessaire et de programmer les audiences publiques requises.

ADOPTÉE

10.2 Nouvelle correspondance et autres affaires

10.2.1 Incendie de l'élévateur Nuvision

10.3 Correspondance - reçue à titre d'information

de	sujet
Échec au crime	lettre sur la signalisation
GRC	rapport trimestriel
PEMVP	bulletin des PEMVP - 12 septembre 2023

11 Affaires en cours

11.1 Développement d'affaires/visites

11.2 Inondations

12 Levée de la séance

N° de résolution : 23 208
Proposée par : Harold Janzen
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 15 novembre 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 13 h 15.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale